



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE  
PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2016-058

PUBLIÉ LE 26 MAI 2016

# Sommaire

## **Assistance publique-Hôpitaux de Paris**

75-2016-05-26-001 - Arrêté modifiant l'arrêté 2013318-0008 du 14 novembre 2013  
modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général)  
(1 page)

Page 3

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France**

75-2016-05-26-003 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Jérôme  
GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie  
d'Ile de France ne matière de gestion du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs  
(2 pages)

Page 5

# Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-05-26-001

Arrêté modifiant l'arrêté 2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général)

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général)

**Le directeur général  
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général),

Vu l'arrêté directorial n°2014146-0006 du 26 mai 2014 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

La secrétaire générale entendue,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'article 2 de l'arrêté n°2013318-0008 susvisé, est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée :

- à M. Etienne GRASS, directeur de l'inspection et de l'audit,
- à M. Jean - Michel OLIVIERI, délégué « défense sécurité »,
- à Mme Florence VEBER, directrice de la délégation aux relations internationales, et en cas d'empêchement à M. François SIMON, adjoint à la directrice de la délégation aux relations internationales,
- à **M. Jean-Baptiste HAGENMULLER, secrétaire général adjoint, pour tous les actes relevant de la direction au siège, du « centre de gestion commune RH PIC et Siège », du département de la politique logistique, et notamment pour toutes les décisions relatives à l'organisation locale du travail et des temps de repos au Siège, ainsi que les décisions qui sont relatives aux activités de télétravail,**
- pour la direction du siège, à Mme Séverine SAUNIER, directrice du Siège,
- à M. Daniel JANCOURT, directeur du « centre de gestion commune RH PIC et Siège », et en cas d'empêchement à Mme Joëlle CANTORI, adjointe au directeur du « centre de gestion commune RH PIC et Siège ».

En cas d'empêchement de Mme Joëlle CANTORI, délégation est donnée à Mme Christelle VIEMONT-FRESNES, adjoint des cadres hospitaliers, pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétences du pôle gestion et à Madame Sophie FILLION, adjoint des cadres hospitaliers à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 et Madame Carole MIET, adjoint des cadres hospitaliers, pour les actes de fonctionnement courant du « Centre de gestion commune RH, PIC et Siège ».

à l'effet de signer au nom du directeur général les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant de leurs champs de compétence respectifs, tels que définis par l'arrêté n°2014146-0006 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale. »

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

26 MAI 2016  
  
Martin HIRSCH

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2016-05-26-003

arrêté préfectoral portant délégation de signature à M.  
Jérôme GOELLNER, directeur régional et  
interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile  
de France ne matière de gestion du Fonds de Prévention  
des Risques Naturels Majeurs



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE PARIS**

**Arrêté préfectoral n°**

Portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GOELLNER  
Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France  
en matière de gestion du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

**Le préfet de la région Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU le code de l'environnement ;
- VU la loi n°2000-312 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU le décret n°95-1115 du 17 octobre 1995 modifié relatif à l'expropriation des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines ainsi qu'au fonds de prévention des risques naturels majeurs ;
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives et individuelles ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, en qualité de Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- VU l'arrêté interministériel du 12 janvier 2005 relatif aux subventions accordées au titre du financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs de mesures de prévention des risques naturels majeurs ;
- VU l'arrêté du 30 mars 2016 portant nomination de Monsieur Jérôme GOELLNER, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, à compter du 25 avril 2016 ;
- SUR proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée, pour le département de Paris, à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, en matière de gestion du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (dit Fonds Barnier) :

- a) les actes de mise en œuvre des procédures et d'exécution des marchés conclus pour le compte de l'État au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ;
- b) les arrêtés d'attribution de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ;
- c) les actes et décisions d'ordonnancement secondaire des dépenses relatives au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

**ARTICLE 2 :** En application de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié, Monsieur Jérôme GOELLNER peut déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, dans la limite de leurs attributions.

Cet arrêté ou cette décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

**ARTICLE 3 :** L'arrêté préfectoral 2015099-0009 du 9 avril 2015 donnant délégation de la signature préfectorale en matière de gestion du fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs au directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France est abrogé.

**ARTICLE 4 :** La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/)

Fait à Paris, le 26 MAI 2016

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris



Jean-François CARENCO